

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES
Avenue Lagailoue
32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUIN 2014

Présents : DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, COT Jean-Pierre, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, RIBES Bernard, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE J-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BIAMOURET Léonce, STEFFEN Michel, SANCERRY Alain, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, TAJAN Michèle, DELIEUX Gérard, DAMBIELE Raymonde, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DUPIRE Huguette, LAFFONTAN Jean-Pierre, DAROLLES-ROUDIE Josette, FACCA Jacques, ZAMUNER Michel, LACROIX Maryse, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ou excusés ayant donné procuration : DELORT Sophie, GINESTET Stéphane, LOUBON Jean, LAFFITEAU Alain, BESSAT Alain, BISOGNANI Marie-Christine, GINTRAND-BOUSQUET Céline.

Assistait également à la réunion : Mme Christine Picamilh, Directrice générale des services.

Remerciements au Maire de Garravet pour son accueil par Mr Lefebvre.

Mot d'accueil de Mr Worzniak, maire de Garravet.

Mmes Londres et Taulet sont désignées secrétaires de séance.

Mr Lefebvre invoque la raison de cette réunion avant l'été pour que la présence d'un maximum d'élus soit possible (avant les gros travaux agricoles qui mobilisent beaucoup d'entre eux).

Il signale un complément d'information lié à l'ordre du jour de cette réunion : emplois saisonniers, remplacement congés, emploi d'avenir, balisage sentier randonnées, frais occupation salle des fêtes de Cazaux-savès.

1) Approbation du PV du Conseil Communautaire du 28 avril 2014.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Mr Minouni remarque que le nombre de membres des diverses commissions est erroné il manque des noms. Mr Lefebvre lui indique que le Président et les vices présidents sont membres de chaque commission. Ils ont été comptabilisés mais leur nom n'a pas été repris dans la liste des commissions.

2) Désignation du Conseil de surveillance de l'Hôpital.

Mr Lefebvre indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour avoir des représentants au sein de ce conseil ; il indique que cela aurait dû être fait précédemment.

Il rappelle les missions de ce conseil qui sont entre autres : la stratégie globale de l'établissement, le contrôle, l'observation, les programmes d'investissements, etc.....

Ce conseil se compose de trois collègues : des représentants des collectivités locales, des représentants du personnel de l'établissement et des personnalités qualifiées, dont des représentants d'usagers.

Ont déjà été désignés : Mr le Maire de Lombez (Mr COT) membre de droit,

Mme Dupire désignée par le conseil municipal de Samatan.

Il faut désigner deux représentants de la communauté.

Sont proposés Mme Beyria et Mr Lefebvre.

Mme Beyria expose ses qualités professionnelles qui la motivent et la poussent à s'investir dans cette nouvelle fonction.

Mr Sancerry exprime son étonnement que la mise en place de cette représentation n'est pas été faite auparavant alors que le conseil de surveillance existe depuis de nombreuses années.

Mme Beyria et Mr Lefebvre sont désignés à l'unanimité.

3) Urbanisme/Voirie : création d'un emploi

Mr Lefebvre résume la mise en place des PLUI, il rend compte de la réunion Urbanisme avec la Préfecture le 12 juin, évoque la prévision de la fusion probable des communautés dès 2017 pour atteindre le seuil de 20 000 habitants. Il insiste sur les difficultés auxquelles va être confronté le service voirie, notamment avec la baisse des aides et la fin de l'ATESAT.

Le président donne la parole à Mr Sancerry.

Il expose le besoin de personnel qualifié pour monter les dossier permission de voirie pour les communes membres et la Communauté. Suite au désengagement de l'Etat (ATESAT) qui assurait le service jusqu'à maintenant, la DDT doit transmettre une « VALISE » (modèles d'arrêtés de permission de voirie, arrêtés d'alignement.....). Le recrutement d'une personne qualifiée est urgent.

Mr Traverse et Mr Tournan, pensent que les communes auront beaucoup de mal à traiter les dossiers d'urbanisme et souhaiteraient que la Communauté prenne cette compétence.

Mr Lefebvre expose l'exemple d'autres communautés et envisage une concertation avec celles-ci pour mutualiser cette nouvelle responsabilité. Il souhaite établir un profil de poste adapté et « élargi » pour recruter une personne qui aurait la charge de l'instruction des dossiers (permission de voirie et dossiers d'urbanisme).

Mr Facca propose de donner ces fonctions à un bureau privé pour gérer la période avant 2017. Mr Lefebvre lui indique que l'instruction des dossiers d'urbanisme ne peut être confiée à un bureau privé. Mr Sancerry propose la recherche d'un personnel correspondant à cette ébauche de profil de poste. Il s'en suit un débat sur la prise en charge de ce poste (1/2 temps CC, 1/2 temps aux communes qui seraient solidaires à ce projet, plein temps catégorie B avec concertation CC voisines et mutualisation du poste).

Accord à l'unanimité sur le principe. Une fiche de poste sera établie et diffusée pour le recrutement

4) Recrutement emploi saisonniers

Mme Picamilh présente les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relatives à ce type de recrutement.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer les contrats pour le recrutement des agents non titulaires. Il est signalé que pour la voirie un poste de saisonnier est nécessaire sur une période de 2 mois dès le 1^{er} juillet.

La possibilité d'une embauche d'un emploi d'avenir (subventionné à 75 % sur 3 ans avec projet de formation) est présentée. Cette personne viendrait renforcer l'équipe de Pétrarque.

L'école de Pétrarque connaît un problème de sureffectif et d'encadrement. Mme Valérie Alexandre pourrait être secondée par un directeur adjoint. Des discussions sont en cours avec Mr Florent Serres. Mr Lefebvre indique qu'il a toutes les qualités requises pour ce poste. L'accord de principe est demandé pour embaucher Mr Serres et cet accord est accordé à l'unanimité.

5) Modification tableau effectif

Mme Picamilh présente la modification du tableau des effectifs à adopter à compter du 1^{er} septembre 2014.

EMPLOI	Effectif	Durée actuelle	Nouvelle durée	Cadre d'emploi
Directrice des Services	1	35h00		Attachés
Responsable comptabilité	1	35h00		
Coordonnateur enfance jeunesse	1	17h30		Animateur
Responsable pôle Jeunesse	1	35h00		
Chef d'équipe du service scolaire	1	35h00		Adjoints administratifs
Secrétaire Responsable service	1	32h00		

voirie Comptable				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives	1 1 1	35h00 26h00 8h00		Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Aide maternelle	1 1 6 3 3 1 1 1 1	35h00 30 h00 28h00 27h00 25h00 24h00 23h00	30h 28h 28h 28h	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Responsable CLP	1 1 1 1 1	32h00 30h00 15h00 15h00 15h00	35h 20h	Adjoints Territoriaux d'animation
Garderie Surveillance CLP	2 1 1 1 1 1 1 1	15h00 5h00 31h30 10h 13h 19h 20h 20h	20 h	Adjoints Territoriaux d'animation
Garderie Surveillance CLP	1 1 4	6h00	17h 4h25	Adjoints Territoriaux d'animation
Ménagères	1 2 1 1 1 21 1 1 2 -1 1 1 1 1 1	35h00 28h00 27h00 20h00 21h00 19h00 17h30 4h00 15h00 6h00 18h00	22 h 26 h	Adjoints Techniques
Entretien cantine et cuisine	1 1 1 2 1 2 1 1	28 h00 20 h00 14 h00 9 h00 8 h00	18h 15h 11h 12ou15h	Adjoints Techniques

Responsable technique service école	1	35h00		Adjoints Techniques
Chef d'équipe service voirie	1	35h00		
Chef d'atelier	1	35h00		
Entretien voirie	6	35h00		

Elle explique qu'il s'agit essentiellement d'une régularisation des heures complémentaires effectuées par les agents (un temps de travail supérieur ou égal à 28 h donne droit à un régime de retraite de la CNRACL plus intéressant pour les agents).

Suit un débat sur le rythme scolaire, Mr Lefebvre rappelle les aides de l'état, de la CAF et du Conseil Général en soutien à la réforme des rythmes scolaires.

Le nouveau tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

6) Plan de financement école de LAYMONT

Mr le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 12 décembre 2013 relative au projet de réaménagement de l'Alae de Laymont et le plan de financement prévisionnel.

Il précise que, suite à la demande du ministère, ce plan de financement doit être présenté comme suit :

Coût total HT	340 000
Etat	150 000
Région Aide accessibilité	22 000
Région(rénovation énergétique)	15 000
Pays Portes Gascogne.	16 000
Caf du Gers	50 000
Ministère de l'intérieur	
Subvention exceptionnelle programme 122-01	15 000
C.C Savès	72 000

Mr Lefebvre demande l'autorisation de modifier la demande de la réserve parlementaire autrement dénommée « programme 122-01 ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Fonds de concours commune du BEZERIL

Mr Lefebvre rappelle l'historique du dossier. Ce fonds de concours correspond à un remboursement de 20 000 euros à la commune de Bezeril.

Le fonds de concours est accepté à l'unanimité.

Ce dossier est clos avec la satisfaction reconnaissante de Mr Daignan, maire du Bézéril.

8) Répartition FPIC

Rappel de la mission du FPIC : c'est un reversement des collectivités les plus riches vers les moins riches, le FPIC compense la baisse de la DGF.
 Le montant de ce fonds pour 2014 s'élève à 187 691 € pour l'ensemble intercommunal avec selon la répartition de droit commun proposée :

- 90 205 € pour la CC
- 97 486 € pour les communes membres

A l'unanimité, le conseil retient la répartition de droit commun comme les années précédentes.

9) Décision modificative n° 1

La décision modificative n°1 est présentée :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 710
6574 Subventions	14 710
6811 Dotations aux amortissements	14 558
023 Virement à la section d'investissement	- 14 558
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 710
7325 FPIC	10 486
7788 Produits exceptionnels divers	4 224
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 500
041/ 21751 Réseaux de voirie	16 500
21731 Bâtiments	- 20 000
2041412 Fonds de concours	20 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 500
28 Dotations aux amortissements	14 558
041/ 2031	15 800
2033	700
021 Virement de la section de fonctionnement	-14 558

Elle est adoptée à l'unanimité.

10) Signature convention transfert des prêts Crédit Agricole

Mme Picamilh expose la convention et invite les maires à venir la signer à la communauté
 Elle confirme que les montants transférés correspondent aux montants arrêtés et validés lors de la séance du 6 mars 2014.

L'ensemble des emprunts transférés aux communes n'entraîneront pas de frais bancaires imputables aux communes.

11) Vente de matériel voirie

Mr Sancerry expose les divers achats et propose à la vente un nettoyeur pression et le semi-remorque (le tracteur n'est plus en état de fonctionner et la remorque n'est plus utilisée).
Accord unanime de l'assemblée.

12) Dématérialisation

Mr Lefebvre, en relation avec la Trésorerie, informe l'assemblée de la mise en place dès le mois d'août de la dématérialisation totale des pièces comptables (coût 6600 euros). Il pense que le temps de travail s'en trouvera optimisé.
Il expose le projet à l'étude pour la facturation des repas des cantines scolaires. Un devis est en attente pour la fourniture de « pocket » à l'ensemble des cantines ce qui permettrait une saisie automatique des factures en fin de mois.

13) Convention Territoriale Globale

Mr Lefebvre accompagné de Mr Fornelli et Mr Langlet a rencontré Mme Commelin à la CAF D'AUCH. Il est rappelé que la CAF est un partenaire privilégié (55% de prise en charge) pour les contrats « enfance-jeunesse ».

La CAF souhaite mettre en place la Convention Territoriale Globale

Elle propose de travailler ensemble sur plusieurs domaines (enfance, logement etc.). Le principal objectif est de globaliser le partenariat.

Mr Lefebvre demande l'autorisation de faire un courrier à la CAF indiquant le choix de la collectivité de s'engager dans la démarche. Accord à l'unanimité.

14) Questions diverses

- Balisage sentiers de randonnées

Un sentier de randonnée PR 26 « Côteaux et Vallées de L'esquinson » de 17 kms a été créé à l'initiative de Mr Lauzes, Maire de Montamat. Un balisage est nécessaire sur l'ensemble du sentier. Le coût global est de 595 euros. Les collectivités concernées sont les communes de Montamat, Gaujac, St Soulan, Samatan, Lombez, Mongauzy, et la communauté de communes du Savès. La somme à payer par chaque partie serait de 595 euros divisés par 7, soit 85 euros.

L'idée d'élargir cette initiative à d'autres projets est soulevée. L'inconvénient est que cela exigerait cependant la nécessité d'un entretien par la suite permanent des sentiers par les collectivités concernées.

Pour le projet du PR26, accord pour le versement de 85 euros pour les frais de balisage adopté à l'unanimité.

- Salle des fêtes de Cazaux Savès

Une aide a été sollicitée par Mr le maire, Mr Tournan, car sa salle des fêtes est occupée régulièrement et quotidiennement par l'ALAE.

Aide adoptée à l'unanimité.

Il a été convenu aussi qu'une convention serait établie avec la commune de Pompiac, la salle des fêtes étant aussi utilisée pour l'ALAE.

- Lecture d'une lettre de l'AMF sur la baisse massive de l'aide de l'Etat.

Accord demandé pour signer au nom de la CC cette « pétition ». Adopté à l'unanimité.

- Mr Lefebvre donne les résultats de la consultation pour les travaux de rénovation des façades de l'ALAE de POLASTRON.

- Lot n° 1 : Gros Œuvre, Enduit, Entreprise SARL TAILLADE pour un montant de 14 486,41 € H.T.

- Lot n° 2 : Charpente, Couverture, Zinguerie, Entreprise SARL LATAPIE pour un montant de 5 909,00 € H.T.

- Lot n° 3 : Menuiserie Aluminium Entreprise SARL RIEU pour un montant de 4 800,00 € H.T.

- Lot n° 4 : Peinture, Entreprise SAS SOULAN pour un montant de 2 122,50 € H.T.

- Audit par la Chambre Régionale des Comptes en cours ; une rencontre est prévue le 24 juin.

- Rencontre avec Gers numérique. La demande de prêt a été faite initialement sur une durée 20 ans. Les travaux commencent en septembre (Endoufielle, Labastide, Cazaux savès notamment sur notre territoire). Mr Sancerry prend la parole pour signaler la baisse de l'aide du Conseil Régional. Cette dernière pourrait être compensée par l'augmentation de la durée du prêt à 25 ans.

- Investissements voirie.

- Consultation travaux de reprofilage entreprise retenue : Colas Sud-Ouest de Pavie pour un montant de 418 601 € HT

- Enquête Travail fauchage : globalement les résultats sont satisfaisants, avec une réclamation de Mr le maire de Cazaux Savès qui souhaiterait qu'il y ait une meilleure visibilité sur les virages.

Mr Sancerry souhaite que les voies communales en terre transférées à la communauté de communes soient restituées aux communes.

- Portage repas : La société ELIOR semble donner entière satisfaction. Une commission « Menu » a été mise en place mais a été peu suivie par les parents d'élèves.

- Présentation de la société «Gascogne Energies Services » par Mr Lefebvre.

- Invitation visite Société NATAIS.

Mot de conclusion par Mr Le Maire de GARRAVET.

Fin de la séance à 21h.